

7171 – Autres documents à caractère budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
14 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à dix-neuf heures trente
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. Bouleau, Maire

Etaient présents :

MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, M. Colpin, Adjoint
Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, Mme Cadier, M. Pelloille, Mmes Flandry, Escandon, MM. Dahmani, Delief, Hidas, Mme Pedro, M. Ravoyard, Mmes de Crémiers, Charentus, M. Cerveau, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mmes Bremond et Chevallier

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cornée à M. Cammal
Mme Constantin à M. Laurent
Mme Pereira à M. Tindillère

Secrétaire de séance : Mme Bourdin

Nombre de Conseillers
En exercice 33
Présents 28
Votants 31

Délibération n° 2019/21

OBJET : Affectation du résultat 2018 - Budget Annexe Eau

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe du service de l'Eau à la fin de l'exercice 2018 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2019 :

- Résultat d'exploitation : excédent de 465 893,70 €,
- Résultat d'investissement : excédent de 77 321,67 €.

Les restes à réaliser en investissement au 31/12/2018 s'élèvent à 362 910,10 €.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 12 mars 2019,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 77 321,67 €,
- **AFFECTE** au compte R 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 285 648,43 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 180 245,27 €.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 045-214501553-20190320-D_2019_21-DE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 26 mars 2019

Pour extrait conforme
à Gien, le 27 mars 2019

Le Maire,
Christian BOULEAU